



COMMISSION RÉGIONALE DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

PROCÈS-VERBAL N°02

Réunion du : Mercredi 16 octobre 2024

À : 16h30

Présidence : Me Xavier TORBIERO

Présents : Me Béatrice DELESTRADE et M. Jean François SOTO

Assiste(nt) à la séance : Mme Camille TORRENTE, Directrice Juridique
M. Arnaud DOUDET, Directeur Général

La Commission de surveillance,

Saisie d'elle-même, conformément à l'article 16 des Statuts de la Ligue, afin d'effectuer le tirage au sort permettant de déterminer l'ordre de :

- Présentation des programmes des candidats, annexés à la Convocation à l'Assemblée Générale.
- Présentation des listes le jour de l'Assemblée Générale.
- Présentation orale des candidats, le jour de l'Assemblée Générale.

Rappelant les deux listes candidates, au Comité de Direction de la Ligue Méditerranée, par ordre de réception, toutes deux déclarées régulières lors de la réunion de la Commission de Céans, le 10 octobre 2024 :

- Liste du candidat de M. François PONTHEU : « *Le vrai changement* ».
- Liste du candidat M. Eric BORGHINI « *L'expertise et l'expérience au service du Football Méditerranéen* ».

Considérant que suite à l'invitation desdits candidats par la C.R.S.O.E. à une explication des modalités d'organisation de l'Assemblée Générale Elective ainsi qu'au tirage au sort des listes dans le cadre de la campagne électorale, étaient présents :

- M. Vincent CASERTA, Secrétaire Général de la liste de M. Eric BORGHINI.
- MM. Barthélémy IAISIO et Jihad MEROUEH, respectivement Président Délégué et Secrétaire Général de la liste de M. François PONTHEU.

Considérant que la Commission décide que la première liste tirée sera première :

- Dans la présentation des programmes des candidats, annexés à la Convocation à l'Assemblée Générale.
- Pour la présentation des listes le jour de l'Assemblée Générale.
- Pour la présentation orale des candidats, le jour de l'Assemblée Générale.

Considérant que M. Jean-François SOTO, membre de ladite Commission, tire la première boule dans la vasque, dans laquelle se trouve le nom : « *Liste de M. Eric BORGHINI* ».

Que M. SOTO ouvre la seconde boule, à titre de vérification, dans laquelle se trouve le nom : « *Liste de M. François PONTHEU* ».

Considérant ainsi que la C.R. de Surveillance des Opérations Electorales acte le fait que la liste de M. BORGHINI sera la première dans la présentation des programmes des candidats, pour la présentation des listes et la présentation orale des candidats le jour de l'Assemblée Générale.

Que la liste de M. PONTHEU sera donc la seconde présentée.

Considérant enfin, que la Directrice Juridique de la Ligue Méditerranée a présenté les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale Elective prévue le 04 novembre 2024, par voie de visioconférence.

Qu'elle présente le tutoriel d'accès à la plateforme qui sera envoyé dès le lendemain à tous les clubs votants ainsi qu'aux délégués de Districts.

Le Président
Me Xavier TORBIERO

